



UNE REPRISE, ET DES QUESTIONS...

1- LE PROTOCOLE

Le 22 mai 2020



La crise sanitaire sans précédent qui a touché notre pays et la planète entière plus globalement aura impacté le secteur de l'aérien comme jamais. Durant cette période hautement sensible, les opérationnels de la DGAC, et les ICNA en particulier ont répondu à l'appel à la mobilisation lancé par le Président de la République, pour continuer à assurer, dans ce qu'il a appelé la 2^e ligne, les missions essentielles à la vie de la nation.

Force est de constater que même au pic de la crise, la France peut se féliciter qu'à aucun moment une mission essentielle comme celle du contrôle de son espace aérien n'a été compromise.

Alors que les plans de reprise remplacent les plans de continuité d'activité, des interrogations remontent des organismes ; des interrogations qui traduisent sans doute le besoin de se projeter sur un horizon à moyen terme après une période compliquée. **Protocole, maintien de compétences, mobilité, futures qualifications, l'UNSA-ICNA poursuit son devoir d'information.**

Pendant cette difficile période où il est parfois bon d'évoquer des sujets autres que ceux liés à l'épidémie, nombreux sont ceux qui nous ont interrogés sur le devenir du Protocole qui était en cours de négociation.

DES NÉGOCIATIONS STOPPÉES

Une programmation des réunions qui s'intensifiait mais des négociations qui patinaient, un contexte sanitaire qui se dégradait de plus en plus et un secteur de l'aérien qui ralentissait déjà significativement chez nos voisins, tel est le contexte dans lequel l'arrêt des négociations a été décidé.

Une décision raisonnée, que l'UNSA avait par ailleurs formellement réclamée, tant le contexte exceptionnel auquel l'aviation civile allait être confrontée était en complet

décalage avec le chantier de la négociation protocolaire en cours. **Les postulats de départ et les finalités recherchées allaient être bouleversés, les attentes des usagers aussi.**

LE PIRE PROTOCOLE DE L'HISTOIRE

C'est un verdict sans appel mais un verdict qu'aucun ICNA s'étant engagé sincèrement pour la défense et la promotion du corps ne pourrait contester tant ce Protocole ainsi que le projet d'Arrêté qu'il contenait, étaient appelés à marquer l'histoire. **Sans aucun doute la pire de celle des ICNA tant il visait la fracturation en profondeur de notre modèle.**

Division du corps entre ICNA des gros et des petits centres, division au sein des organismes avec la création de collèges de CDS, d'ACDS, de mentions restreintes, casse de l'organisation du travail sans précédent, contraintes supplémentaires sur les congés, les récupérations, les JRH,...

Bien évidemment, entre temps d'autres priorités ont surgi, mais nul doute que ce projet aurait été à l'origine d'un conflit majeur et laissera des traces.

UN FUTUR À ENVISAGER DIFFÉREMENT

Il est certain que la question de la reprise du secteur de l'aérien va alimenter les discussions pendant de longs mois. De nombreuses questions vont surgir dans le débat public et nombre d'orientations dépendront à n'en pas douter de l'avenir du contexte sanitaire à travers le monde.

Si l'ensemble des interrogations ne seront pas levées dans l'immédiat et si de longs mois seront nécessaires au retour d'une activité « pré-COVID », les ICNA devront néanmoins eux aussi se recentrer sur les problématiques fondamentales pour le renforcement de leur modèle : recrutements et formations pour assurer le renouvellement des grands départs, réduction des écarts au sein du corps, sécurisation des conditions de travail, tels sont les enjeux à venir.

Le contexte exceptionnel a eu raison du protocole qui a été reporté « à des jours meilleurs ». Mais la DSNVA semble pourtant être passée du tâtonnement de la gestion de crise, à une gestion de l'après déjà très polémique. Pour l'UNSA-ICNA, Protocole ne signifie pas uniquement casse des conditions de travail pour accompagner des hausses de trafic. Le Protocole, c'est l'outil en vigueur pour associer les personnels aux stratégies de la DGAC. Le contexte de crise ne servira pas de prétexte à des remises en cause unilatérales ou autres régressions sociales.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr